



**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE**  
**EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU**  
**DOMAINE PUBLIC**

**1 - PERSONNE PUBLIQUE**

Commune de Saint-Paul

*Direction de la Valorisation Economique et Touristique – Service Gestion du Domaine Public et Réglementation*

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de Madame Sabine ELISABETH/Monsieur Régis AURE- Tél : 0262 45 90 69.

Courriels : [sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr](mailto:sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr)/[regis.aure@mairie-saintpaul.fr](mailto:regis.aure@mairie-saintpaul.fr)

**Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.**

**Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.**

**2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exercice d'une activité de vente de fruits, de légumes, de boissons non alcoolisées et d'autres produits alimentaires et artisanaux dans un local situé sur la parcelle cadastrée CZ 100p rue du Général de Gaulle à Saint-Gilles les Bains à proximité de l'arrêt de bus (voir plan ci-dessous).



Local situé rue du Général de Gaulle  
à St Gilles les Bains

### **3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT**

- Prise d'effet à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 31 décembre 2024.

### **4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES**

1. Valeur technique : *(prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation)* - 40 %
2. Qualité du projet : *qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel* - 40%
3. Proposition financière du candidat *(le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements »)* - 20%.

### **5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

Le dossier **complet** devra être remis avant le **7 octobre 2023 à 15h00**.

Tout dossier déposé postérieurement à cette date **ne sera pas accepté**.